



Mission régionale d'autorité environnementale

ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'autorité
environnementale d'Île-de-France sur le projet de
« Bus Entre Seine » à Argenteuil, Bezons, Cormeilles-
en-Parisis (95) et Sartrouville (78) dans le cadre d'une
procédure d'autorisation environnementale IOTA**

N°021478/A P

du 17/08/2026

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a été saisie le 24/07/2026 pour avis sur le projet « Bus Entre Seine », porté par Île-de-France Mobilités, et son étude d'impact, dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale IOTA.

Conformément à l'article R. 122-7 du Code de l'Environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier, qui a par ailleurs fait l'objet d'un avis de la MRAe en 2021 (n° MRAe 2021-1687 du 03 juin 2021).

Cette information est à porter à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le Code de l'Environnement. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la MRAe.

**Avis n°021478/A P du 17/08/2026
sur le projet « Bus Entre Seine » à Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis
(95) et Sartrouville (78)**